

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat veut procéder à des tests de vote électronique dans les meilleures conditions possibles

La version révisée de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) entrée en vigueur le 1er juillet 2013 prévoit la mise en place progressive d'essais en matière de vote électronique pour les Suisses de l'étranger. Le Conseil d'Etat estime cependant préférable d'attendre afin de pouvoir conduire un essai dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Au début de l'été 2013, une convention de « hackers » a démontré qu'il existait une faille dans la plateforme du système genevois de vote électronique. Les médias ont d'ailleurs donné un large écho de la faille ainsi détectée. La cheffe du Département de l'intérieur Béatrice Métraux a donc écrit à la Chancellerie de la République et canton de Genève, à celles des cantons hébergés par ce système ainsi qu'à la Chancellerie fédérale. Toutes ces instances ont mentionné que, même si elles conservaient leur confiance dans le système de première génération, leur objectif premier était une introduction rapide d'un E-voting de deuxième génération, palliant les défaillances des systèmes de première génération tout en garantissant davantage de sécurité.

Dans sa réponse à une interpellation du député Martial de Montmollin, le Conseil d'Etat indique avoir pris la décision d'attendre la mise en place de systèmes de deuxième génération avant de poursuivre sa démarche d'essais. Il estime inutile de procéder à des tests avec un logiciel de première génération, désormais obsolète et peu sûr, puisque les systèmes employés dans d'autres cantons auront évolué le jour où le canton de Vaud introduira le vote électronique pour les Suisses de l'étranger.

Les avantages des systèmes de deuxième génération sont nombreux. Ils permettent notamment une meilleure vérifiabilité des résultats, garantissent d'avantage de sécurité et donnent aux électeurs la possibilité de s'assurer que leur vote est bien parvenu dans l'urne électronique sans être altéré ou modifié.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2013

DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 Siegfried Chemouny, chef de la division affaires communales et droits politiques, 021 316 40 86